



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 8 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Adoption de l'ordre du jour (suite)</i>	
<i>Quatrième rapport du Bureau . . . . .</i>	1
<i>Point 14 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique . . . . .</i>	1
<i>Point 11 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Conseil de sécurité . . . . .</i>	17
<i>Organisation des travaux . . . . .</i>	17

*Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ*  
*(Venezuela).*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite)\*

QUATRIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/5580)

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Le premier point que nous devons examiner ce matin concerne l'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée. Le Bureau, dans son quatrième rapport [A/5580], recommande l'inscription à l'ordre du jour d'une question intitulée: "Mesures à prendre à la suite du cyclone qui vient de frapper les territoires de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque, de la République Dominicaine et de la Trinité et Tobago." S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve la recommandation du Bureau.

*Il en est ainsi décidé.*

2. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Dans le même rapport, le Bureau recommande que cette question soit examinée en séance plénière. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve également cette recommandation du Bureau.

*Il en est ainsi décidé.*

3. Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): La question dont nous venons de décider l'inscription à l'ordre du jour et l'examen en séance plénière de l'Assemblée sera examinée à la réunion qui aura lieu vendredi prochain 1er novembre, dans l'après-midi.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale  
de l'énergie atomique

4. M. EKLUND (Directeur général de l'agence internationale de l'énergie atomique) [traduit de l'an-

\* Reprise des travaux de la 1225<sup>e</sup> séance.

glais]: Il convient tout d'abord de rappeler, comme je l'ai fait lors de la dix-septième session, à la 1179<sup>e</sup> séance, l'idée exprimée à la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, selon laquelle le sort de l'Agence est lié à celui de l'Organisation des Nations Unies et dépend de la mesure dans laquelle celle-ci réussira à instaurer et à maintenir la paix. A cette époque, j'avais dit que la tâche la plus pressante et dont l'accomplissement était le plus souhaité était d'obtenir l'arrêt général des essais nucléaires, suivi du désarmement et de l'assurance que l'énergie atomique ne serait dorénavant utilisée qu'à des fins pacifiques.

5. J'en viens maintenant à cet événement d'importance mondiale qui ne manquera pas d'exercer aussi une influence sur l'avenir de l'Agence: le traité interdisant les essais d'armes nucléaires<sup>1/</sup>. Pendant la période qui a précédé et celle qui a suivi la signature du Traité de Moscou, nous avons étudié de quelle façon l'Agence pourrait s'acquitter de la tâche que lui impose son statut de mettre à profit les résultats favorables que l'on peut attendre de ce traité pour assurer — et je cite le statut de l'Agence — "le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notamment la production d'énergie électrique, en tenant dûment compte des besoins des régions sous-développées du monde".

6. Des personnalités plus compétentes que moi en la matière ont fait ressortir à cette tribune l'importance du traité et commenté le fait que l'on espère qu'il écartera le danger croissant des retombées radio-actives dues aux explosions nucléaires, qu'il ralentira la course aux armements en général et aux armes nucléaires en particulier, qu'il limitera la mise au point de nouvelles armes de destruction de masse et accroîtra les possibilités d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et constructives.

7. Nous savons tous que le chemin à parcourir pour atteindre ce but sera long, ardu et semé d'embûches, mais nous savons aussi que cette voie est celle du progrès. Cependant, toute mesure devra être prise avec soin pour éviter des conséquences désastreuses incalculables. Cela dit, je crois qu'il est à la fois raisonnable et réaliste de penser qu'avec le temps, grâce à ce traité, des ressources humaines et matérielles seront progressivement libérées pour être utilisées à des fins pacifiques. Bien que ce ne soit peut-être pas là une possibilité immédiate, l'Agence,

<sup>1/</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

qui a été expressément créée pour favoriser les applications pacifiques de l'énergie atomique, doit être prête à agir le moment venu et à s'acquitter pleinement de ses responsabilités conformément aux obligations stipulées dans son statut.

8. C'est pourquoi nous suivons constamment la question des conséquences qu'un accord de désarmement général et complet pourrait avoir sur le développement de l'énergie atomique. Une étude de cette question a été transmise au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et figure dans son rapport [A/5638] à la présente session de l'Assemblée générale. L'une des conclusions de cette étude est que les matières fissiles devenues disponibles à la suite d'un désarmement général et complet permettraient en théorie de construire environ 3 000 centrales nucléaires ayant une puissance totale à peu près comparable à la puissance installée de toutes les centrales classiques actuellement en service dans le monde.

9. Si l'évolution future résultant du traité sur l'arrêt des essais nucléaires conduisait à la création d'un système de contrôle international strict, comme le prévoit le préambule du traité, l'Agence apporterait bien volontiers son concours conformément aux dispositions de son statut relatives aux garanties et aux principes qui régissent ses relations avec l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis de rappeler qu'aux termes de son statut l'Agence doit "agir selon les buts et principes adoptés par les Nations Unies en vue de favoriser la paix et la coopération internationales, conformément à la politique suivie par les Nations Unies en vue de réaliser un désarmement universel garanti et conformément à tout accord international conclu en application de cette politique".

10. Je dois mentionner à ce propos que, par une résolution adoptée sur la proposition des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique, la Conférence générale de l'Agence a dit combien elle était satisfaite du traité interdisant les essais d'armes nucléaires et m'a prié d'apporter mon concours le plus entier au Secrétaire général pour l'accomplissement de la tâche qui lui a été confiée en ce qui concerne les conséquences économiques et sociales du désarmement.

11. J'aborde maintenant d'autres aspects de l'activité de l'Agence: l'une des principales décisions prises par la Conférence générale à sa septième session a été d'approuver un programme quinquennal pour les activités de l'Agence dont la durée d'application coïncide avec la seconde moitié de la Décennie pour le développement.

12. A ce sujet, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'un certain nombre de projets de l'Agence relèvent de domaines auxquels l'Organisation des Nations Unies accordera la priorité au cours de la Décennie pour le développement et auxquels la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées a également attaché une importance particulière.

13. Dans ses recommandations, le Secrétaire général de cette conférence a fait remarquer que la consti-

tution d'une infrastructure scientifique dans les pays en voie de développement est un problème important. La nécessité pour ces régions de disposer d'un plus grand nombre de spécialistes qualifiés, de renforcer les instituts de recherche et de favoriser la création d'une atmosphère scientifique a été également soulignée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. J'ai émis l'idée que les réacteurs de recherche et les centres d'études nucléaires dont sont maintenant dotés de nombreux pays en voie de développement pourraient contribuer à former le noyau d'une nouvelle génération de techniciens et de savants, non seulement dans le domaine de l'énergie atomique, mais également dans celui des sciences apparentées. L'Agence continuera d'accorder une attention particulière aux domaines prioritaires suivants: les programmes de recherches coordonnées en vue de contribuer à l'accroissement de la production de riz et de maïs dans les régions tropicales; la destruction par les rayonnements d'insectes nuisibles, notamment de la mouche de l'olive, du criquet pèlerin et de la mouche tsé-tsé; l'utilisation des isotopes dans l'étude des ressources hydrauliques, notamment pour détecter les nappes d'eau souterraines et mesurer leur volume.

14. Toutefois, l'un des moyens les plus intéressants pour faire face aux besoins croissants en eau douce des zones arides consiste à dessaler l'eau de mer et les eaux saumâtres. On a déjà commencé à étudier l'utilisation de l'énergie nucléaire pour dessaler l'eau de mer et la possibilité d'employer un réacteur qui sert à la fois pour la distillation de l'eau de mer et pour la production d'électricité, comme cela a été fait, par exemple, dans le Sud tunisien. Je me permets d'attirer à ce sujet l'attention de l'Assemblée sur l'homologation par les autorités de la santé publique, dans certains pays, de pommes de terre, de lard et, tout dernièrement, de blé, traités par radiations, ce qui pourrait bien être le début d'une nouvelle ère dans la protection et la conservation des denrées alimentaires et dans l'action préventive contre la diffusion de maladies transmises par les aliments.

15. L'Agence développe ces activités techniques autant que le lui permettent les moyens relativement modestes dont elle dispose. Nous avons pu pour le moment stabiliser notre budget; les économies réalisées sur les dépenses d'administration sont affectées aux opérations d'ordre technique.

16. La principale contribution de l'énergie atomique sera toutefois l'énergie nucléaire. Au cours de l'année écoulée, 11 nouvelles centrales nucléaires sont entrées en divergence. Cinquante centrales nucléaires sont déjà en service dans 10 pays et 35 autres sont en construction. En 1968, la puissance totale des centrales nucléaires dans le monde aura triplé ou quadruplé; elle sera de l'ordre de 10 000 mégawatts, alors qu'elle est actuellement de 2 800 mégawatts.

17. En ce qui concerne les réacteurs nucléaires et le développement énergétique, la Conférence générale de l'Agence a demandé instamment l'an dernier que la coopération entre l'Agence et les autres organisations intéressées soit plus étroite. Dans le monde entier et en particulier dans les pays en voie de déve-

loppement, les besoins énergétiques augmentent rapidement puisque l'énergie est l'élément indispensable de toute expansion industrielle. Mais les dépenses d'investissement pour les centrales, surtout pour les centrales nucléaires, sont très élevées alors que la plupart des pays en voie de développement n'ont que des ressources financières très limitées. En étudiant tout projet de développement énergétique, il faut peser soigneusement chacune des sources d'énergie possibles, centrales nucléaires ou centrales classiques, c'est-à-dire fonctionnant au charbon, au pétrole, au gaz ou avec la force hydraulique. Je constate avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies et l'Agence font tout leur possible pour que les conseils qu'elles donnent aux Etats Membres sur le choix des centrales soient judicieux et pleinement coordonnés. Une étude récente du Fonds spécial des Nations Unies préalable à des investissements portant sur les ressources énergétiques [y compris l'énergie nucléaire] de l'île de Luçon, aux Philippines, et dont l'exécution a été confiée à l'Agence fournit un exemple de cette collaboration.

18. La troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, dont la réunion a été approuvée à l'unanimité l'année dernière par l'Assemblée générale à sa dix-septième session, dressera un bilan des progrès les plus récents accomplis dans le domaine de l'énergie nucléaire du double point de vue économique et technique. Il est temps de réunir cette conférence pour évaluer l'expérience pratique que nous avons déjà acquise avec les centrales nucléaires de la première génération et pour étudier les perspectives d'avenir, étant donné que l'énergie d'origine nucléaire jouera un rôle de plus en plus grand dans les pays en voie de développement aussi bien que dans les pays avancés au point de vue technique. La Conférence réunira plus d'un millier de spécialistes, d'ingénieurs et d'économistes en matière d'énergie venus de toutes les parties du monde et les communications scientifiques et techniques qui y seront présentées constitueront un guide complet pour les années à venir.

19. Conformément au désir de l'Assemblée générale, les frais afférents à cette conférence seront réduits au minimum, peut-être seront-ils quatre fois moins élevés que ceux de la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'est tenue à Genève en 1958. Cette estimation minimum tient compte de l'expérience acquise par l'Agence au cours de la longue série de réunions scientifiques qu'elle a organisées ces cinq dernières années.

20. Une autre activité de l'Agence qui profite à tous les Etats membres est le travail normatif qu'elle effectue. L'Agence a élaboré des conventions relatives à la responsabilité des exploitants de navires nucléaires et à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires causés par des installations nucléaires au sol. La convention relative aux navires nucléaires a été adoptée lors d'une conférence diplomatique qui s'est tenue en mai 1962 et la Convention relative aux installations nucléaires au sol a été adoptée en avril dernier.

21. L'année écoulée a été également marquée par des progrès importants dans le programme de l'Agence

relatif aux garanties contre le détournement à des fins non pacifiques de substances nucléaires fournies par l'Agence. Lors de ma précédente intervention devant l'Assemblée générale, l'Agence avait mis au point des procédures de garanties applicables seulement aux réacteurs d'une puissance thermique inférieure à 100 MW. Nous avons maintenant approuvé provisoirement l'extension du système de garanties à tous les réacteurs quelle que soit leur puissance. Ce qui est encore plus important, c'est que le champ même d'application du système de garanties ait été élargi. Le mois dernier, l'Agence, les Etats-Unis et le Japon ont conclu un accord en vertu duquel l'Agence assumera la responsabilité des garanties appliquées actuellement, conformément à l'accord bilatéral conclu entre les deux pays, aux réacteurs et aux combustibles nucléaires fournis au Japon par les Etats-Unis et aux matières fissiles spéciales produites au Japon et expédiées aux Etats-Unis.

22. C'est ainsi qu'une première mesure a été prise pour remplacer le contrôle exercé jusque-là en vertu d'accords bilatéraux par des garanties rigoureusement internationales. Ce système international de garanties donne à tous les pays du monde, notamment à l'Etat fournisseur, l'assurance que l'assistance nucléaire fournie à des fins pacifiques ne sera pas détournée pour être utilisée à des fins non pacifiques. En même temps, l'Etat bénéficiaire reçoit l'assurance que le contrôle nécessaire sera exercé d'une manière impartiale et uniforme sans entraver son programme d'énergie atomique à des fins pacifiques. Des arrangements similaires sont envisagés pour les autres accords bilatéraux conclus par le Japon, comme l'accord avec le Royaume-Uni. Cela est particulièrement intéressant puisque c'est dans le cadre de cet accord que le Japon construit sa première grande centrale nucléaire. Au cours de l'été 1963 également, les Etats-Unis et l'Inde ont conclu un accord bilatéral pour la construction de la grande centrale nucléaire de Tarapur qui contient des dispositions prévoyant l'application des garanties de l'Agence.

23. Pour terminer, je tiens à rappeler les relations particulières qui existent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et au statut de l'Agence, qui exige qu'elle soumette des rapports annuels sur ses travaux à l'Assemblée générale et, le cas échéant, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

24. Je suis convaincu que l'on peut s'attendre maintenant à voir ces relations se resserrer encore davantage, l'Agence continuant d'être l'instrument scientifique et technique des Nations Unies dans le domaine nucléaire.

25. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Au nom de l'Assemblée, je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique du rapport qu'il vient de présenter.

26. M. ZOPPI (Italie) [traduit de l'anglais]: Dans l'exposé introductif si clair qu'il vient de faire à l'Assemblée, M. Eklund nous a présenté dans leurs grandes lignes l'ensemble des activités de l'Agence

internationale de l'énergie atomique, qui existe maintenant depuis sept ans. Au nom de ma délégation, je tiens à lui exprimer ainsi qu'à ses collègues notre profonde satisfaction des efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs énoncés dans le statut de l'Agence. Nous sommes tout particulièrement satisfaits du programme à long terme qui a été approuvé pour les opérations de l'Agence au cours des années à venir. Nous sommes certains qu'il fournira des directives extrêmement utiles quant à l'orientation et à la portée des travaux de l'Agence pour contribuer au développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques sur la base de l'expérience acquise et des progrès escomptés dans le domaine technique. Nous approuvons le degré de souplesse envisagé dans le programme afin qu'il puisse s'adapter judicieusement aux progrès scientifiques susceptibles de se produire dans le domaine de l'énergie nucléaire.

27. Mais avant tout, nous tenons à exprimer notre satisfaction de la méthode prévoyante et organique conçue pour accroître l'efficacité et l'utilité de l'Agence dans le domaine du développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, méthode qui reflète une conception d'ensemble des problèmes de l'énergie dans le cadre du développement économique en général et du développement industriel en particulier. C'est surtout en adoptant cette optique que les pays auxquels se posent des problèmes de développement peuvent tirer le plus grand avantage possible des activités de l'Agence. A cette fin, il devrait se révéler également utile de tenir compte des besoins particuliers de chaque région au sujet des problèmes de développement de l'énergie, comme l'Agence se propose de le faire, en se tenant directement en contact permanent avec les institutions et les organisations régionales.

28. Il est un autre aspect de l'activité de l'Agence que je voudrais également évoquer. Il s'agit des importantes réunions scientifiques qu'elle a patronnées au cours de l'année écoulée. Ces réunions ont porté sur des aspects techniques et scientifiques particuliers du développement de l'énergie nucléaire, et ont ainsi ouvert des perspectives entièrement nouvelles pour la solution de problèmes intéressants le développement économique, ce qui procurerait des avantages incalculables à toute la population du globe. Les possibilités d'application de la technologie nucléaire aux besoins, non seulement de l'industrie, mais aussi de l'agriculture, indiquent clairement la grande importance pratique des progrès dans ce domaine. Par exemple, à Vienne, un groupe d'experts a étudié le problème de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le dessalement de l'eau. Voici un exemple de la manière dont de nouvelles richesses naturelles illimitées peuvent être exploitées.

29. La troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui doit avoir lieu en 1964 et sur laquelle le monde scientifique fonde de grands espoirs donnera certainement une nouvelle impulsion aux échanges de renseignements scientifiques et à la mise au point de nouvelles techniques. L'Agence, qui possède des connaissances extrêmement spécialisées, est ap-

pelée à jouer un rôle capital pour assurer le plein succès que nous souhaitons tous à cette conférence.

30. Je voudrais ajouter que l'Italie a été particulièrement satisfaite de la décision du Conseil de l'Agence de créer, dans la ville de Trieste, un centre international de physique théorique qui deviendra sans aucun doute un nouveau foyer du progrès de la science. Mon pays a toujours été pleinement conscient de l'importance qu'un tel centre aurait pour le développement des activités futures de l'Agence et c'est avec fierté et enthousiasme qu'il a accueilli la décision d'installer ce centre à Trieste. Le centre contribuera tout particulièrement à donner à des ressortissants de pays en voie de développement une formation spécialisée, dont le besoin se fait vivement sentir. De retour dans leur pays, ces experts constitueront des groupes hautement spécialisés, indispensables pour le développement des activités nucléaires dans leur propre pays. Mon gouvernement, bien entendu, est résolu à coopérer avec l'Agence dans la plus large mesure afin que le centre puisse commencer à fonctionner le plus tôt possible et qu'il puisse se développer dans des conditions favorables, surtout dans l'intérêt des pays en voie de développement.

31. La délégation italienne, en exprimant sa satisfaction du bon travail et de l'aide utile fournis jusqu'à présent par l'Agence internationale de l'énergie atomique, tient à réaffirmer son intérêt et son appui pour les plans de l'Agence concernant l'avenir.

32. C'est dans cet esprit de confiance dans la capacité de l'Agence de servir les buts du développement et ceux de la paix que ma délégation, avec celles du Japon et de la Roumanie, présente à l'Assemblée un projet de résolution de procédure [A/L.428] l'invitant à prendre note du rapport de l'Agence pour l'exercice 1962-1963.

33. M. MATSUI (Japon) [traduit de l'anglais]: Suivant l'exemple du représentant de l'Italie, qui vient de prendre la parole à cette tribune, je voudrais commencer ma brève déclaration en souhaitant la bienvenue à M. Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en lui exprimant notre gratitude et notre satisfaction sincères pour son excellente présentation du rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale<sup>2/</sup>.

34. Ce rapport décrit les réalisations remarquables de l'Agence, année après année. Il nous est vraiment agréable de constater que, depuis sa création en 1957, cet organe international très important s'est acquitté d'une manière aussi efficace des lourdes tâches qui lui sont imposées par son statut. Mon pays, qui a eu l'honneur de siéger au Conseil des gouverneurs sans interruption depuis le début, a toujours manifesté l'intérêt le plus vif pour les travaux de l'Agence et a prouvé en maintes occasions qu'il appuyait pleinement les divers programmes de l'Agence et qu'il coopérait sans réserve à leur exécution.

<sup>2/</sup> Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale des Nations Unies (1er juillet 1962-30 juin 1963) et supplément. Transmis aux membres de l'Assemblée générale par note du Secrétaire général (A/5471 et Add.1).

35. On me pardonnera, je l'espère, si je me permets, à cette occasion, de citer quelques exemples pour illustrer les efforts déployés par le Japon pour contribuer aux travaux de l'Agence. Conformément à la décision prise par la sixième Conférence générale et sur l'invitation du Gouvernement japonais, un colloque sur l'application des radio-isotopes en hydrologie s'est tenu à Tokyo en mars 1963. Il a groupé plus de 100 représentants et savants de divers pays membres de l'Agence et d'autres organisations internationales intéressées. C'était la première réunion internationale de cette nature qui ait jamais été tenue.

36. Un autre exemple de la coopération du Japon avec l'Agence se rapporte à l'un des domaines les plus importants de l'activité de celle-ci, à savoir le système des garanties destiné à empêcher que les substances et les installations nucléaires ne soient détournées de leurs fins pacifiques vers d'autres usages. A maintes reprises dans le passé, le Gouvernement japonais a souligné l'importance qu'il attache au rôle de l'Agence concernant les procédures de garanties; nous avons déclaré qu'un système de garanties établi sous les auspices de l'Agence fournirait une base solide pour un système universel de garanties et marquerait ainsi une étape importante vers l'élimination de la crainte que nous partageons tous. Les efforts du Gouvernement japonais pour conférer à l'Agence les responsabilités et les droits afférents à de telles garanties ont abouti à une heureuse conclusion dont le présent rapport témoigne abondamment. Il indique que l'Agence et les Gouvernements du Japon et des Etats-Unis ont signé le 23 septembre 1963 un accord aux termes duquel l'Agence appliquera des garanties contre l'utilisation à des fins militaires de l'équipement, des dispositifs et des substances transférés en vertu de l'accord bilatéral conclu entre les deux gouvernements le 16 juin 1958. Cela signifie que les droits afférents aux garanties, établis jusqu'ici sur une base bilatérale, ont été transférés à l'Agence. Ma délégation estime que cette décision contribuera à renforcer l'influence de l'Agence en matière de garanties et nous espérons sincèrement que notre exemple sera suivi de la conclusion d'autres arrangements similaires.

37. Ces exemples suffiront à montrer que notre gouvernement n'a jamais épargné ses efforts pour coopérer avec l'Agence. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de promettre à nouveau notre appui sans réserve à cet illustre organe de coopération internationale.

38. En ce qui concerne la question des garanties contre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui révèle un autre fait nouveau encore plus important. Le supplément du Rapport annuel du Conseil des gouverneurs [A/5471/Add.1] annonce au paragraphe 16 que "... la Conférence générale a pris acte de l'extension du système de garanties aux réacteurs d'une puissance thermique dépassant 100 mégawatts". Selon nous, l'importance de cette mesure ne doit pas être sous-estimée, car elle montre l'élargissement de l'intervention de l'Agence dans les projets relatifs à l'énergie nucléaire. Cela doit

sûrement être considéré comme un grand pas en avant et nous nous en félicitons sincèrement. A mesure que les centrales nucléaires se répandront dans le monde et que les installations d'énergie nucléaire augmenteront en nombre, comme on peut s'y attendre, la nécessité de mesures de garanties de cette sorte augmentera en conséquence.

39. L'examen du rapport met en relief une autre réalisation importante de l'Agence, à savoir l'approbation par la Conférence générale du programme à long terme des activités de l'Agence qui figure au paragraphe 17 du supplément. Le programme proposé fournirait des directives générales concernant l'orientation et la portée des travaux de l'Agence et il définit, à la lumière de l'expérience acquise et de l'évolution escomptée, le rôle qu'elle devrait jouer pour favoriser le développement des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Ma délégation se félicite de cette importante décision de l'Agence et nous espérons sincèrement que ce programme à long terme sera mis en œuvre d'une manière efficace et harmonieuse et que toutes les difficultés susceptibles de se présenter à l'avenir seront surmontées.

40. Je ne pense pas terminer cette déclaration sans dire un mot du climat international favorable dans lequel nous nous trouvons actuellement. Je ne m'étendrai pas sur l'importance du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à l'origine par les trois puissances nucléaires à Moscou, le 9 août 1963, étant donné que tant de représentants réunis ici l'ont déjà fait. Je voudrais cependant souligner le fait que ce traité d'une importance historique, en interdisant les essais d'armes nucléaires dans trois milieux, a considérablement dissipé la crainte de la contamination due aux retombées radioactives et a marqué le premier pas en avant sur la voie de la limitation et de l'interdiction des utilisations de l'énergie atomique à des fins militaires. Dans un monde où les efforts de l'homme pour réduire et empêcher la course aux armements nucléaires ont enfin commencé à porter des fruits, le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui, aux termes de l'article II de son statut, est "de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier" devient plus important.

41. Lorsque nous considérons le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique parmi tous les organismes appartenant au système des Nations Unies, il nous semble que, pour l'essentiel, l'Agence devrait continuer de jouir de son statut actuel comme principal organe responsable en ce domaine. Cela semblerait être le moyen le plus sûr d'éviter un conflit inutile avec les activités d'autres institutions internationales.

42. Il dépend entièrement de l'homme lui-même, de sa force de volonté et de la justesse de ses décisions que les possibilités énormes de l'énergie atomique soient utilisées pour le bien de l'ensemble de l'humanité ou qu'elles restent une menace pour le destin de l'homme. Maintenant que la conclusion du traité interdisant en partie les essais d'armes nucléaires a ouvert la voie vers un avenir meilleur

et nous a donné l'espoir que l'énergie atomique sera utilisée toujours davantage à des fins pacifiques, j'estime que notre devoir sacré est de concentrer tous nos efforts à cette fin.

43. M. CZERNETZ (Autriche) [traduit de l'anglais]: La délégation autrichienne souhaite la bienvenue à M. Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et le remercie de son très intéressant rapport sur les activités de l'Agence au cours de l'année écoulée.

44. Ce rapport, il est vrai, n'aborde pas un seul des grands problèmes politiques, mais nous tenons néanmoins à mettre en évidence le fait que l'Agence traite des questions d'une importance virtuelle considérable pour l'avenir. Par ses travaux, l'Agence donne la preuve que la famille des nations est pleinement consciente de l'imminence et de l'importance de la révolution scientifique et industrielle qui s'accomplit de nos jours.

45. Le rapport rend compte de la sixième année d'activité de l'Agence et témoigne des efforts et des succès de celle-ci dans les différents domaines où elle exerce son action. Il montre que l'Agence s'est toujours efforcée d'adapter son programme aux exigences actuelles de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Nous estimons qu'en suivant cette politique l'Agence a pris la voie qui convenait et s'est acquittée avec un plein succès des fonctions qui lui ont été assignées.

46. Nous avons noté avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée le Conseil des gouverneurs a pu se mettre d'accord sur un certain nombre de questions pendantes importantes.

47. La délégation autrichienne se félicite de ce que l'Agence élabore un programme d'activité à long terme et sera ainsi en mesure d'apporter une contribution appréciable au développement économique d'un certain nombre d'Etats Membres des Nations Unies. Dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de l'hydrologie et de l'industrie, des progrès sensibles ont également été réalisés grâce à l'application des méthodes d'utilisation de l'énergie atomique qui ont été mises au point récemment. Il convient de souligner que ces progrès ont été et seront très utiles particulièrement pour les Etats en voie de développement.

48. Pour ce qui est des priorités dans le domaine de l'assistance technique aux Etats Membres, je suis certain qu'elles recevront l'approbation générale. Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux échanges de personnel scientifique et d'experts et à l'octroi de contrats de recherche. La proposition tendant à utiliser davantage les réacteurs de recherche déjà installés dans les centres de production d'énergie nucléaire pour la formation de spécialistes mérite également, selon nous, de recueillir l'adhésion générale.

49. A la dix-septième session de l'Assemblée générale, j'ai eu l'honneur d'exprimer l'espoir que les installations du centre atomique de Seibersdorf, près de Vienne — y compris le réacteur Astra de 5 MW — soient mises temporairement à la disposition de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour

ses programmes de formation. La délégation autrichienne note avec satisfaction que cette idée a été réalisée pendant l'année en cours. Dans le cadre de l'Association autrichienne pour l'énergie atomique, de nouvelles possibilités ont été offertes pour former de jeunes techniciens. En octobre 1963 le premier cours, qui durera 18 mois, a commencé sous la direction de l'Agence et comptait environ 20 participants. Ce cours, qui, soit dit en passant, est le premier cours international de formation dans ce domaine, vise à donner un enseignement de base sur l'application de l'énergie nucléaire. A cet effet, le Gouvernement autrichien a mis gracieusement les installations techniques de Seibersdorf à la disposition de l'Agence. En outre, mon gouvernement envisage actuellement la possibilité de créer un centre de formation spécial pour l'application des radio-isotopes à la médecine.

50. Les études de l'Agence sur la question de savoir dans quelle mesure l'énergie nucléaire est, à l'heure actuelle, économiquement compétitive revêtent une grande importance. Les experts présumant que, dans les régions où les ressources énergétiques traditionnelles sont médiocres, les centrales nucléaires que l'on installe actuellement peuvent rapidement devenir compétitives. A la suite de cette évolution, certaines questions sociales ne manqueront pas de se poser et les travailleurs employés à la production d'énergie traditionnelle risquent de se voir menacer d'un chômage important. C'est pourquoi nous voudrions suggérer d'étudier les aspects sociaux de cette évolution et d'envisager les plans et les mesures qui pourraient être appliqués en vue de parer aux conséquences sociales pénibles.

51. L'Autriche appuie sans réserve la suggestion tendant à intensifier l'utilisation de l'énergie nucléaire. Toutefois, parallèlement à la construction et à l'exploitation de grandes centrales nucléaires, il convient de prendre des mesures de sécurité appropriées. C'est pourquoi nous avons noté avec satisfaction que, d'après le rapport dont nous sommes saisis, l'Agence se propose de faire de nouveaux efforts en vue de renforcer les mesures de sécurité et de contrôle.

52. La délégation autrichienne a souligné en diverses occasions la nécessité d'une coopération étroite entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres institutions des Nations Unies. Si l'on veut obtenir le maximum d'efficacité, il semble indispensable d'établir une coordination satisfaisante entre toutes les institutions internationales et nationales qui exercent des activités dans le même domaine. Nous avons noté avec satisfaction que pendant la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques trois résolutions concernant la coordination des activités sur le plan international ont été adoptées. L'Agence nous semble également l'organe le plus approprié pour coordonner les opérations internationales dans ce domaine, comme nous l'avons déjà déclaré à la session du Conseil économique et social qui s'est tenue l'été dernier, ainsi qu'à la dernière Conférence générale de l'Agence. Il y a également lieu de tenir compte des nombreuses activités et des programmes de recherches de l'Agence lorsque l'on prend des décisions concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire.

53. Pour cette raison, la délégation autrichienne estime que l'Agence devrait jouer un rôle décisif dans l'organisation de la troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

54. Ces observations sur les activités de l'Agence ne seraient pas complètes si je ne mentionnais pas les travaux juridiques accomplis par l'Agence au cours de l'année considérée dans le rapport.

55. La Conférence internationale sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires qui s'est tenue à Vienne en mai 1963 a terminé ses travaux avec succès et a permis de réaliser un progrès considérable dans ce domaine très important. En outre, nous avons pris note avec un vif intérêt de l'accord régional conclu entre les pays scandinaves sur les secours d'urgence. L'initiative prise par l'Agence à cet égard a été judicieuse et il faut espérer que d'autres pays suivront l'exemple des pays scandinaves.

56. Avant de terminer, je tiens à souligner une fois de plus l'importance de la coopération entre les experts et les savants du monde entier sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

57. La délégation autrichienne espère qu'à la suite du récent traité interdisant les essais d'armes nucléaires les conditions favorables actuelles faciliteront l'échange de renseignements et d'expériences techniques à l'échelle mondiale et amélioreront les relations dans le domaine de la science nucléaire.

58. Jusqu'à présent, les armes nucléaires ont été monopolisées par un petit nombre de grandes puissances et nous estimons que la prolifération de ces armes n'est dans l'intérêt ni des petites nations ni du monde dans son ensemble. Par contre, il ne fait pas de doute que les petits pays ont le plus grand intérêt à ce que l'énergie atomique, utilisée à des fins pacifiques, soit mise avec libéralité à la disposition de toutes les nations.

59. L'Agence internationale de l'énergie atomique peut se rapprocher de plus en plus de la réalisation de ses objectifs, conformément aux fonctions qui lui ont été confiées, avec l'appui absolu de tous les Etats Membres. Elle contribuera ainsi à faire de l'énergie atomique une force mondiale au service de tous les peuples, petits et grands, à des fins pacifiques.

60. C'est avec grand plaisir que nous appuyons sans réserve le projet de résolution A/L.428 qui vient d'être soumis par le représentant de l'Italie.

61. Nous sommes convaincus que le rapport de l'Agence mérite d'être approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

62. M. DATCU (Roumanie): Nous sommes heureux de pouvoir constater qu'à chaque nouvelle session le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale des Nations Unies [A/5471 et Add.1] apporte de nouveaux éléments dans l'évolution de cette organisation internationale vers la réalisation du principal objectif pour lequel

celle-ci a été créée, à savoir l'accélération et l'extension de la contribution de l'énergie atomique à la cause de la paix, de la santé publique et de la prospérité dans le monde entier, ainsi que la contribution au développement de la collaboration internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

63. Au cours de l'année dernière, l'Agence a fait des progrès au nombre desquels nous voudrions mentionner ceux qui ont été réalisés dans le domaine de l'organisation de conférences, de séminaires et de symposiums scientifiques, ainsi que dans les domaines de la formation de cadres et des échanges d'informations techniques et scientifiques. La septième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, qui a eu lieu à Vienne à la fin du mois de septembre 1963<sup>3/</sup>, a marqué un moment significatif de l'activité de l'Agence. J'ai tout particulièrement en vue la résolution 151, par laquelle on a approuvé le programme à long terme de l'Agence, programme qui va constituer le fondement de la planification de ses travaux à partir de 1965. Selon la délégation roumaine, ce programme est de nature à stimuler l'activité de l'Agence dans des domaines d'importance majeure, tels que la transformation de l'énergie atomique en énergie électrique, l'utilisation des isotopes dans l'industrie, dans l'agriculture et dans certains secteurs de la médecine, ainsi que la formation de cadres spécialisés.

64. Puisque nous avons mentionné la septième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, nous voudrions rappeler la résolution 152, par laquelle on prie le Conseil des gouverneurs d'examiner le programme d'assistance technique aux pays en voie de développement. Comme on le sait, ce programme, proposé par huit pays socialistes dont la Roumanie, prévoit la livraison de tout le matériel et de tous les appareils nécessaires pour créer dans les pays en voie de développement six centres radiologiques, six laboratoires de physique, ainsi que l'octroi, à titre gratuit, de 300 bourses d'études. Les Etats qui ont pris l'initiative de ce programme ont déclaré être prêts à fournir un tiers des ressources nécessaires pour l'exécution de ce programme, sous forme de matériel et d'appareils.

65. L'un des problèmes les plus importants qui se posent à l'Agence est celui de la formation de cadres spécialisés dans le domaine de la recherche et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes convaincus que l'assistance accordée par l'Agence sera beaucoup plus utile et plus efficace si les Etats bénéficiaires, notamment les pays en voie de développement, disposent d'un nombre suffisant de spécialistes dans ce domaine. Voilà pourquoi la délégation roumaine estime que le problème de la formation de cadres dans le domaine de l'application pacifique de l'énergie atomique doit faire l'objet d'une plus grande attention de la part de l'Agence.

66. L'AIEA a été créée en tant que centre de coordination de tous les efforts faits sur le plan international dans un domaine scientifique de grande importance pour l'accélération du progrès économique

<sup>3/</sup> La session a duré du 24 septembre au 1er octobre 1963.

et social du monde entier. Par sa nature même et par le but qu'elle poursuit, la science a un caractère universel, car le développement de la science implique la contribution de tous les peuples et, par conséquent, tous les peuples doivent jouir de ses fruits.

67. Personne ne peut contester cette vérité et l'on ne peut justifier d'aucune manière le fait de priver l'Agence de la contribution que pourraient lui apporter des savants appartenant à certains pays et possédant une riche expérience dans le domaine de la physique atomique. La délégation roumaine estime qu'il est grand temps de mettre fin à cette situation tout à fait anormale qui porte préjudice, en tout premier lieu, à l'activité et au prestige de l'AIEA.

68. L'utilisation, à une échelle toujours plus grande, de la force énorme de l'atome dans l'industrie, dans l'agriculture et dans les sciences médicales, ainsi que dans d'autres domaines, ouvre de vastes perspectives en ce qui concerne le développement économique de tous les pays et la satisfaction des exigences concrètes et immédiates de l'humanité.

69. Mais cette préoccupation croissante se manifeste à un moment où, à notre grand regret, l'énergie nucléaire utilisée dans des buts militaires constitue le principal élément de la course aux armements. La course aux armements nucléaires entrave considérablement l'extension de l'application de l'énergie nucléaire à des buts pacifiques et, en même temps, elle est un grand obstacle sur la voie de la coopération scientifique internationale. C'est pourquoi toute mesure visant à faire cesser cette course aux armements nucléaires a des effets positifs sur l'activité de l'Agence.

70. Dans cet ordre d'idée, il faut souligner que l'Agence cherche, ainsi que l'a déclaré ce matin même M. Eklund, directeur général de l'AIEA, dans son intéressant discours, à contribuer à l'amélioration du climat politique international. De l'avis de la délégation roumaine, c'est dans ce sens qu'il faut apprécier la résolution 160, qui, tout en soulignant l'importance de la conclusion du traité de Moscou portant sur l'interdiction partielle des expériences nucléaires en tant que premier pas dans la voie du désarmement général et complet, charge le Directeur général de l'AIEA de prêter son concours entier à la solution des problèmes économiques et sociaux que pose le processus de conversion, dans des buts pacifiques, des ressources libérées à la suite de la réalisation du désarmement général et complet.

71. En République populaire roumaine, on accorde toute l'attention possible à l'activité de recherches dans le domaine de la physique atomique et dans celui de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans des buts pacifiques. Au cours des dernières années, les chercheurs roumains ont obtenu d'importants succès dans ce domaine. Les applications de l'énergie atomique en ce qui concerne l'industrie métallurgique et l'industrie chimique, les recherches hydrauliques, l'agriculture, la médecine et la biologie sont de plus en plus diffusées et offrent déjà des avantages pour notre économie nationale.

72. Le Gouvernement roumain suit avec intérêt l'activité de l'Agence et accorde son appui aux mesures

qu'elle prend dans le but d'intensifier et d'élargir la coopération internationale au profit du progrès de tous les peuples.

73. Animée par cet esprit, la Roumanie a salué l'initiative [voir résolution 1770 (XVII)] visant à la convocation d'une troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, conférence qui doit avoir lieu à Genève l'année prochaine.

74. Nous estimons que l'AIEA a la possibilité de devenir un véritable centre de collaboration internationale où seraient unifiés les efforts tendant à utiliser au maximum l'énergie atomique dans des buts pacifiques. Nous sommes également persuadés que, par ces activités, elle peut et doit contribuer à créer une atmosphère de confiance entre les Etats et à promouvoir la détente internationale.

75. Pour conclure, je voudrais, au nom de la délégation roumaine, m'associer aux représentants qui m'ont précédé à cette tribune pour exprimer l'espoir que l'Assemblée générale adoptera à l'unanimité le projet de résolution présenté par l'Italie, le Japon et la Roumanie [A/L.428].

*M. Tarabanov (Bulgarie), vice-président, prend la présidence.*

76. M. GARCIA DEL SOLAR (Argentine) [traduit de l'espagnol]: Dans son intervention au cours du débat qui a eu lieu l'année dernière sur la même question [1179<sup>e</sup> séance], le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Eklund, avait déclaré que l'Agence ne pourrait atteindre tous ses objectifs tant que l'Organisation des Nations Unies ne parviendrait pas à obtenir que les nations et les gouvernements manifestent, par des actes concrets et précis, leur volonté de consolider la paix. Pour préciser sa pensée, il avait ajouté que la mesure la plus urgente qui ferait naître les plus grands espoirs serait l'arrêt des essais nucléaires.

77. Dans son intervention d'aujourd'hui, le Directeur général a de nouveau souligné que le succès des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique dépendait de celui de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

78. Cette préoccupation du Directeur général nous paraît justifiée étant donné que l'œuvre patiente et constructive de l'AIEA perd de son efficacité par suite du gaspillage énorme de forces énergétiques et de ressources dû à l'utilisation de l'atome à des fins belliqueuses. En comparaison de la priorité que les grandes puissances accordent à la fabrication des armes nucléaires, les efforts qu'elles consacrent — et ceux très modestement que consacrent les pays en voie de développement comme le nôtre — à la recherche en vue de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, non seulement paraissent infimes, mais retardent sensiblement le progrès que la science fait faire à la cause de l'amélioration des conditions de vie des peuples, et en particulier des peuples en voie de développement. L'impulsion qui résultera de l'amélioration des conditions de vie de ces derniers le jour où l'atome sera exclusivement consacré à améliorer

la santé des hommes, à augmenter le rendement des exploitations agricoles et à accroître la capacité énergétique au bénéfice de l'industrie contribuera, plus qu'aucun autre facteur, à éliminer le déséquilibre entre les nations, source permanente de conflits politiques.

79. Un an après la déclaration si réaliste du Directeur général de l'Agence, le traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau a été signé par plus d'une centaine d'Etats, dont trois de ceux qui consacrent le plus de ressources à la fabrication des armes atomiques. La Conférence générale de l'AIEA a, au cours de sa septième session ordinaire qui s'est tenue à Vienne il y a quelques jours, adopté la résolution 160, dans laquelle elle prenait note, avec une profonde satisfaction, de la signature de ce traité. Il n'eût pu en être autrement, car ce traité constitue le premier acte important qui révèle la ferme volonté d'arrêter tout au moins l'affectation de ressources considérables à de fort coûteuses expériences; il ouvre donc désormais des perspectives favorables et permet d'espérer un redoublement des efforts tendant à orienter ces ressources vers l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques.

80. Devant ces perspectives encourageantes, il nous est particulièrement agréable d'étudier cette année le rapport annuel [A/5471] du Conseil des gouverneurs à la Conférence générale de l'AIEA pour la période 1962-1963 et le supplément correspondant [A/5471/Add.1].

81. Avant tout, mon pays, en qualité de membre du Conseil des gouverneurs, tient à exprimer sa satisfaction de l'admission de nouveaux Etats à l'Agence. Le nombre des membres, qui est actuellement de 83, sera porté à 88 dès que l'Algérie, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Gabon et la Nigéria déposeront leur instrument d'acceptation du Statut de l'Agence et confirmeront de ce fait leur demande d'admission. Ma délégation est particulièrement heureuse de constater la récente admission de deux nouvelles nations latino-américaines: la Bolivie et l'Uruguay. Je suis persuadé que leur coopération sera des plus utiles pour les activités de l'Agence.

82. En ce qui concerne le principe de l'universalité et de l'équitable répartition géographique applicable à la représentation des Etats Membres dans les organismes internationaux — principe que mon pays défend avec ardeur — nous avons constaté, dans le neuvième paragraphe du rapport, que l'amendement à l'alinéa A.3 de l'Article VI du Statut est entré en vigueur, ce qui assure une représentation plus équitable de la région "Afrique et Moyen-Orient". C'est pourquoi mon pays a ratifié avec la plus vive satisfaction cet amendement grâce auquel le Ghana et la Tunisie participent actuellement, en tant que membres du Conseil, aux travaux de cet organe.

83. La délégation argentine estime que l'Agence a fait preuve, au cours de cette dernière période, d'une grande efficacité dans divers domaines d'importance fondamentale pour les pays en voie de développement; nous espérons qu'elle continuera d'apporter une contribution positive et de diffuser, parmi ces

pays, les connaissances acquises par les grandes puissances dans le domaine nucléaire, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'atome à des fins pacifiques dans l'industrie et comme source d'énergie. L'attention qu'accorde l'Agence aux problèmes relatifs à l'énergie nucléaire et au fonctionnement des réacteurs de recherche s'accroît grâce, en particulier, aux réunions régionales comme celle qui a eu lieu à Bangkok<sup>4/</sup> et celle qui se tiendra à São Paulo, Brésil<sup>5/</sup>. Pour ce qui est de la formation professionnelle si indispensable aux pays en voie de développement, l'Agence a déployé un effort notable que mon gouvernement a soutenu avec le plus grand enthousiasme en patronnant le cours régional de formation sur les applications médicales des radio-isotopes qui s'achève actuellement à Buenos Aires. Les travaux des experts qui, du 22 au 26 juillet 1963, se sont réunis à Vienne pour étudier l'emploi des isotopes et des radiations pour la culture du maïs dans certaines régions de l'Amérique latine auront de grandes répercussions sur l'économie de notre région. Notre esprit régionaliste ne nous empêche pas cependant d'apprécier par-dessus tout l'action menée par l'Agence dans un esprit d'universalité, puisque la nécessité de parvenir à satisfaire équitablement nos besoins vitaux a un caractère universel. C'est aussi chaleureusement que nous applaudissons à ce que l'Agence envisage de faire pour les autres régions, car nous en profiterons tous. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation argentine, il convient de citer parmi les mesures importantes qui méritent d'être mentionnées la création d'un centre international de physique théorique à Trieste avec le concours généreux du Gouvernement italien et en réponse à un vœu exprimé par de nombreux pays.

84. Malgré les considérations d'ordre budgétaire dont l'Agence doit tenir compte, mon pays estime que, dans le domaine de l'assistance technique, l'Agence a pris des mesures rationnelles qui favoriseront utilement le progrès de la recherche scientifique en matière nucléaire. Certes, aucune solution entièrement satisfaisante n'a encore été trouvée pour financer les programmes de bourses et de formation professionnelle et scientifique qui méritent de recevoir une plus forte impulsion.

85. C'est pourquoi ma délégation a examiné avec intérêt la proposition tendant à modifier l'alinéa B.1 de l'article XIV du Statut afin de rationaliser la présentation du budget de l'Agence en incorporant les contributions volontaires — qui n'ont jamais atteint les chiffres prévus — dans un budget d'opérations unique. Nous espérons donc que cette proposition que la septième Conférence a décidé de soumettre de nouveau à l'examen du Conseil des gouverneurs recevra un accueil favorable de celui-ci.

86. Comme nous l'avons dit au début, le traité de Moscou a mis l'interdiction sur l'emploi illimité de l'énergie nucléaire aux fins militaires. Pour la première fois, l'œuvre scientifique de l'AIEA s'écarte quelque peu de la voie décevante et irrationnelle de la course aux armements et, bien que les efforts

<sup>4/</sup> Groupe d'étude sur l'utilisation des réacteurs de recherches, organisé à Bangkok en décembre 1962.

<sup>5/</sup> Cycle d'études régional sur l'utilisation des réacteurs de recherches, qui doit se tenir à São Paulo, Brésil, du 4 au 8 novembre 1963.

déployés dans le domaine atomique à des fins pacifiques, d'une part, à des fins belliqueuses, d'autre part, continuent d'être très inégaux, nous sommes parvenus au point où il semble que nous ayons cessé de détruire d'une main ce que timidement, mais avec ardeur, nous construisons de l'autre.

87. Il serait injuste de ne pas souligner ici l'esprit de collaboration dont les grandes puissances ont fait preuve dans l'appui qu'elles ont donné à l'Agence mais nous leur serions encore plus reconnaissants, nous qui nous sommes avant tout engagés à favoriser l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, de participer, en dehors de l'Agence, aux négociations tendant à favoriser l'arrêt total des essais nucléaires et le désarmement général et complet. Cet idéal une fois atteint et la somme considérable de connaissances et de ressources que possèdent les grandes puissances une fois mise au service des hôpitaux et de l'agriculture, l'action de l'AIEA aurait des effets bénéfiques incalculables pour l'humanité.

88. Pour ce qui est de l'organisation d'une troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, mon pays demeure convaincu de son utilité et s'associe aux observations que vient de formuler le représentant de la Roumanie. Par contre, nous réservons pour l'instant notre opinion sur la date en raison, entre autres, de l'avertissement du Secrétaire général dans son avant-propos au projet de budget des Nations Unies pour 1964 [A/5505].

89. Pour terminer, ma délégation prend note avec satisfaction des rapports de l'Agence et félicite son Directeur général, M. Eklund, du travail qu'il a accompli et qu'il a si brillamment résumé dans son discours d'aujourd'hui. En conclusion, ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution [A/L.428] présenté par l'Italie, la Roumanie et le Japon.

90. M. HAY (Australie) [traduit de l'anglais]: C'est avec un grand plaisir que ma délégation recommande à l'Assemblée l'adoption du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je voudrais également dire combien elle a été satisfaite de l'exposé clair et constructif du Directeur général, M. Eklund, et l'assurer que mon pays continuera à lui donner son appui. J'ajouterai que nous relevons avec satisfaction dans le rapport du Secrétaire général que la Bolivie a adhéré à l'Agence, dont elle est le quatre-vingt-troisième membre, et que l'adhésion prochaine de l'Algérie, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Gabon et de la Nigéria est certaine.

91. L'Australie est convaincue que, sous la conduite habile de son Directeur général, l'Agence internationale de l'énergie atomique se développe rationnellement. Nous trouvons un plaisir d'autant plus grand à faire l'éloge des travaux de l'Agence que nous y sommes intimement associés depuis si longtemps. L'Australie a continué de fournir l'un des membres du Conseil des gouverneurs de l'Agence pendant l'année sur laquelle porte le rapport dont l'Assemblée est actuellement saisie. Nous avons aussi cherché à contribuer d'autres manières aux activités de l'Agence: par exemple, un expert délégué par notre

pays a pris part aux discussions d'un groupe organisé par l'Agence pour étudier les services de protection contre les radiations, ainsi que la manière de disposer sans danger des déchets radio-actifs; en outre, nous avons fourni le Président du Comité de négociation de la conférence sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, qui a élaboré le texte d'une convention internationale sur ce sujet, en mai 1963. Nous attachons de l'importance au travail accompli par l'Agence dans les domaines juridique et réglementaire, et nous nous félicitons de l'évolution que représentent les travaux des deux organes dont je viens de parler.

92. Nous croyons aussi depuis longtemps à l'utilité de la coordination, sous les auspices de l'Agence, de l'ensemble des activités internationales dans le domaine de l'énergie atomique, l'Agence étant l'organe qui, aux termes mêmes de l'accord conclu entre elle et l'Organisation des Nations Unies, "sous l'égide des Nations Unies... a la responsabilité des activités internationales relatives à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques".

93. Une résolution dont ma délégation a eu l'honneur d'être l'un des auteurs et qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil économique et social, à sa trente-sixième session<sup>6/</sup>, reconnaît que l'Agence internationale de l'énergie atomique est responsable au premier chef des travaux dans le domaine de l'énergie nucléaire, sans préjudice toutefois des attributions que les institutions spécialisées ont en vertu de leur statut dans les domaines qui relèvent de leur compétence particulière, et affirme que l'Agence internationale de l'énergie atomique doit, en collaboration avec les institutions spécialisées, donner l'impulsion première aux travaux dont le sujet porte en majeure partie sur l'énergie nucléaire ou la recherche nucléaire.

94. Nous voudrions profiter de cette occasion pour insister, une fois de plus, sur l'importance que nous attachons à une coordination efficace afin de sauvegarder le rôle primordial de l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'éviter que les travaux de l'Agence et ceux des autres organes des Nations Unies ne fassent double emploi. Dans cet ordre d'idée, nous espérons que l'Agence jouera un rôle de premier plan dans la préparation et l'organisation minutieuses de la Troisième Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui se tiendra à Genève vers la fin de 1964. Qu'il me soit permis d'ajouter que c'est avec un sentiment de gratitude que nous avons entendu le Directeur général dire qu'à son avis les dépenses occasionnées par cette conférence seraient maintenues à un chiffre très bas, conformément au désir de l'Assemblée générale. C'est une expérience nouvelle pour nous que d'entendre dire qu'une troisième conférence ne coûtera probablement que le quart environ de ce qu'avait coûté la deuxième.

95. Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur un événement important qui s'est produit au cours de l'année écoulée, à savoir la décision prise par le Conseil des gouverneurs de l'Agence d'approuver l'extension du système de garanties de l'Agence

<sup>6/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 1, résolution 986 (XXXVI).

aux réacteurs nucléaires d'une puissance thermique dépassant 100 MW. L'Australie considère cette mesure à la fois comme une évolution logique du système de garantie de l'Agence et comme un pas important vers l'amélioration du système de garanties destiné à empêcher l'utilisation de matières nucléaires à des fins militaires. Nous attachons beaucoup d'importance à cette question, car nous nous intéressons profondément et depuis longtemps déjà à la limitation des armes nucléaires et aux dispositions propres à empêcher l'apparition de nouvelles puissances nucléaires — sujets sur lesquels l'Australie a exprimé son point de vue à maintes reprises dans cette assemblée et ailleurs.

96. La délégation australienne appuie avec grand plaisir le projet de résolution dont nous sommes saisis [A/L.428].

97. M. DIEPENHORST (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: L'Agence internationale de l'énergie atomique est l'un des rares, je crois même le seul, des jeunes organismes relativement petits des Nations Unies dont le statut prévoit qu'il doit présenter un rapport annuel non au Conseil économique et social, mais à l'Assemblée générale. Il y a des raisons historiques à cela. Toutefois, le cours de l'histoire n'est pas toujours tel qu'on l'avait prévu et, de fait, l'Agence internationale de l'énergie atomique a évolué d'une manière toute différente de celle qui avait été envisagée par le président Eisenhower, lorsqu'il prononça dans cette salle son discours célèbre sur "l'atome pour la paix", le 8 décembre 1953 [470<sup>ème</sup> séance].

98. Les Pays-Bas ont été l'un des membres fondateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et nous avons pris une part active aux travaux du Conseil des gouverneurs de l'Agence au cours des deux années de formation, lorsque les pratiques et procédures de cette organisation n'étaient pas encore entièrement mises au point. Nous sommes disposés à faire de même dans le proche avenir, mais, même lorsque nous ne faisons pas partie du Conseil des gouverneurs, nous n'avons cessé de suivre avec le plus vif intérêt les progrès de ce "benjamin" parmi les organismes des Nations Unies, qui est né à Washington, mais a grandi à Vienne. Voilà les raisons pour lesquelles la délégation des Pays-Bas désire prendre la parole à propos de ce point de l'ordre du jour.

99. Tout d'abord, nous désirons exprimer notre gratitude et notre admiration à ceux qui ont élaboré, ces derniers temps, la nouvelle politique suivie par l'Agence, et tout particulièrement à son Directeur général, M. Eklund. Ce n'est pas le moindre de ses mérites que d'avoir réussi à bannir des travaux de l'organisation pratiquement toute considération politique, et à donner ainsi à l'Agence une base plus solide en tant qu'organisation technique et scientifique.

100. Bien entendu, tous ceux qui avaient partagé les espoirs exprimés par le président Eisenhower dans le discours auquel j'ai fait allusion tout à l'heure ont éprouvé une vive déception du fait que l'Agence n'est jamais devenue l'organe centralisateur pour l'achat de matières fissiles qu'elle devait

être avant tout. Et pourtant, dans l'un des domaines étroitement liés à cette même idée et à l'influence qu'elle devait avoir sur le renforcement de la paix, à savoir la mise en place d'un système de garanties, en d'autres mots de contrôle et d'inspection, l'organisation peut s'enorgueillir de résultats d'une certaine importance. Depuis peu, une attention plus grande est accordée à ce système même par certains de ceux, si nous ne nous trompons, qui se sont tenus à l'écart pendant des années, d'autant plus qu'à présent ces garanties doivent être étendues également aux réacteurs d'une puissance thermique dépassant 100 MW. Dans un autre organe de l'Assemblée, la délégation des Pays-Bas se propose d'attirer l'attention sur le concept de la détermination des faits. Je me contenterai de souligner, en passant, qu'ici nous nous trouvons effectivement en présence d'un système bien établi, et d'une haute technicité, de détermination des faits à l'échelle internationale.

101. Certains se sont plu à affirmer que l'Agence de Vienne, obligée de trouver un champ d'activité différent de celui qui lui avait été primitivement assigné, est devenue somme toute une institution de plus vouée à l'assistance technique aux pays en voie de développement. Cela ne nous paraîtrait pas si regrettable en soi mais l'affirmation en question n'est pas fondée. L'Agence a fait beaucoup, et continue de faire beaucoup, pour permettre à ceux qui ne sont pas encore parvenus à un stade assez avancé de progrès technique d'accéder aux bienfaits de l'ère atomique, d'accéder notamment aux multiples applications des radio-isotopes en médecine, dans l'agriculture et l'industrie, et pour les aider à former des spécialistes de l'emploi de ces moyens. Mais l'importance des travaux de l'Agence dépasse de loin ce qu'il est convenu d'appeler, économiquement parlant, les pays en voie de développement. Il me suffira de mentionner le domaine des risques auxquels exposent les réacteurs, le rôle important consistant à élaborer des règles et procédures destinées à éliminer les dangers que présentent la manipulation et le stockage des matières radio-actives, et l'étude des aspects chimiques, biologiques et juridiques de l'évacuation des déchets radio-actifs dans les cours d'eau et dans les mers, pour prouver que l'Agence internationale de l'énergie atomique accomplit une tâche d'une importance capitale.

102. Quant à l'évolution qui a eu lieu au cours de l'année écoulée et aux plans d'avenir, je peux me contenter de quelques remarques. Il y a quelques semaines seulement que nos représentants sont revenus de la Conférence générale qui s'est tenue à la Hofburg de Vienne, cet événement annuel à propos duquel l'Agence a peut-être imité de trop près l'exemple de l'organisation mère. Pour notre part, nous préconisons depuis toujours, et continuerons de le faire, que l'Agence internationale de l'énergie atomique de même que certaines institutions spécialisées telles que l'OMS devraient établir leur budget et leur programme d'activité pour des périodes biennales; nous estimons qu'ainsi une conférence générale tous les deux ans devrait suffire. Nous avons constaté que cette idée rencontre un intérêt de plus en plus grand et sommes convaincus que le Conseil des gouverneurs de l'Agence étudiera le pour et le contre de cette proposition.

103. Qu'il me soit permis de relever d'autre part le fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique, en dépit de la formule extrêmement compliquée qui régit la composition de son Conseil des gouverneurs, a réussi à modifier son statut, le moment venu, de façon à permettre une représentation juste et équitable des pays africains, de plus en plus nombreux, qui sont devenus membres de l'Agence. L'Organisation des Nations Unies ne pourrait-elle pas suivre cet exemple? Nous espérons qu'elle le fera.

104. Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur un aspect particulier du programme de l'Agence, à savoir l'étude qu'elle poursuit sur le coût comparé de l'énergie provenant des réacteurs atomiques, d'une part, et de celle qui est produite par les méthodes classiques, de l'autre. Certes, les réserves de pétrole et de charbon assurent encore des ressources abondantes pour la production d'énergie, et il est également vrai que certains d'entre nous s'apercevront peut-être un jour que depuis des siècles les hommes vivent sur un énorme réservoir de gaz naturel — mais les réserves naturelles seront épuisées un jour et alors les nouvelles méthodes de production d'énergie atomique revêtiront une importance de plus en plus grande. Dans certains endroits et dans certaines conditions, il en est déjà ainsi, actuellement.

105. C'est avec plaisir que nous voterons en faveur du projet de résolution qui nous invite à "prendre note" du rapport de l'Agence. Bien que ce plaisir ne soit pas expressément mentionné par le texte, il n'en sera pas moins réel en ce qui nous concerne.

*M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.*

106. M. CSATORDAY (Hongrie) [traduit de l'anglais]: A la présente session de l'Assemblée générale, l'importance du traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires a été soulignée à maintes reprises et nous avons dit combien nous étions satisfaits de la conclusion de ce traité et des effets bienfaisants qui en résultaient dans tous les domaines des relations internationales. Etant donné que l'un des objectifs fondamentaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique est de rechercher les moyens d'accélérer et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité des peuples du monde entier, le traité de Moscou constitue un progrès considérable dans ce sens sur la voie du désarmement et il appartient à l'Agence, avant tout autre chose, de charger son action vers la réalisation de cet objectif. Nous espérons que tout comme le traité de Moscou a ouvert la voie au règlement de questions importantes en suspens et a stimulé l'activité des organisations internationales, cette évolution encouragera l'Agence internationale de l'énergie atomique et les autres organisations internationales à contribuer efficacement à la conclusion, dans un proche avenir, d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires portant sur les explosions souterraines et à la réalisation du désarmement général et complet, comme l'a dit éloquemment le Directeur général, M. Eklund, dans son exposé introductif à la présente séance.

107. A cet égard, la tâche la plus importante de l'Agence devrait être d'entreprendre le plus tôt possible l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement, comme le propose la résolution adoptée à l'unanimité à la sixième Conférence générale. Malheureusement, rien de satisfaisant n'a été fait jusqu'ici pour la mise en œuvre de cette résolution. La délégation hongroise espère que la huitième Conférence générale de l'Agence sera à même d'inscrire cette question à son ordre du jour.

108. Au cours de ses six années d'existence, l'Agence internationale de l'énergie atomique a accompli des progrès appréciables dans la réalisation de ses objectifs. Elle a contribué pour une part importante à la formation de spécialistes pour le compte de divers pays, à l'échange de renseignements de caractère scientifique et à la diffusion de l'utilisation des isotopes radio-actifs dans les domaines industriel, agricole et médical.

109. La préparation d'un programme de travail à long terme a marqué un progrès important dans les activités de l'Agence. La nécessité de ce plan est évidente et la délégation hongroise a toujours appuyé les propositions à cet effet. L'établissement d'un programme exige une sûre réflexion et de la prévoyance, l'utilisation la plus rapide, la plus efficace et la plus économique possible des ressources matérielles et humaines disponibles. En outre, le programme devrait couvrir tous les domaines d'activité de l'Agence.

110. Il faut reconnaître ici l'efficacité et la précision avec lesquelles les spécialistes ont élaboré le plan à long terme de l'Agence. Toutefois, ce programme a besoin de subir quelques modifications pour devenir le document de base qui orientera les activités de l'Agence. Nous constatons avec satisfaction qu'au cours de ces deux dernières années l'Agence, avec l'aide des Etats Membres et d'autres organisations internationales, a pu mettre sur pied la Convention de Bruxelles du 25 mai 1962, relative à la responsabilité des exploitants de navires nucléaires, et la Convention de Vienne du 20 mai 1963, relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. L'Agence prépare également un projet de convention relative à la réglementation des transports de matières radio-actives. Les deux conventions susmentionnées sont devenues des instruments importants du droit international et présentent un intérêt considérable dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique.

111. L'Agence continuera de jouer un rôle important dans la formation de spécialistes. Nous proposons donc d'accroître à l'avenir le nombre de bourses dont l'Agence pourra disposer. Il est regrettable que le conflit d'opinions actuel ait provoqué une réduction de 46,8 p. 100 des bourses disponibles pour la période 1958-1962. C'est une situation déplorable. La même tendance, nous pourrions dire les mêmes symptômes, se manifeste dans le domaine des bourses octroyées au titre du Programme élargi d'assistance technique où le nombre de bourses a diminué de 47 p. 100 au cours de la même période. Cependant, la nécessité d'accroître le nombre des bourses se fonde sur le fait que celles-ci offrent des possibilités, non seulement pour la formation du personnel spécia-

lisé, mais aussi pour l'élargissement du champ des échanges de renseignements de caractère scientifique. Une tâche extrêmement importante de l'Agence, mais non la seule, est de répondre aux besoins des pays en voie de développement en leur fournissant l'assistance technique nécessaire. Etant donné que ce serait une erreur de répondre aux besoins de ces pays en matière de formation de personnel, au détriment d'échanges fructueux de renseignements scientifiques, il faudrait trouver le moyen d'établir un juste équilibre entre les besoins de ces pays en ce qui concerne la formation de personnel et la nécessité de faciliter les échanges de vues entre savants et spécialistes. Il importe donc de ne satisfaire aucun de ces deux besoins aux dépens de l'autre, et la seule façon d'y parvenir est d'octroyer un plus grand nombre de bourses.

112. La résolution adoptée par la sixième Conférence générale et conforme à la septième Conférence générale de l'Agence concernant les moyens de fournir une aide accrue aux pays en voie de développement prévoit que l'Agence ouvrira six centres médicaux et six laboratoires de recherches sur la physique dans les pays en voie de développement et mettra à la disposition de ces pays 300 bourses dont le financement sera assuré grâce à des contributions volontaires des Etats Membres. Les pays socialistes ont proposé de se charger de l'exécution d'un tiers de ce programme qui, nous l'espérons, sera bientôt mis en œuvre.

113. La proposition formulée à l'origine par le Royaume-Uni, devenue par la suite une proposition des Etats-Unis, tendant à ce que le budget de l'Agence soit unifié par voie d'amendement au Statut, afin que les contributions bénévoles des Etats Membres soient transformées en une obligation financière à laquelle ils devraient faire face sur la base du système des quotes-parts, figure toujours à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs. Elle a été éliminée de l'ordre du jour tant de la sixième que de la septième Conférence générale. Les discussions qui ont eu lieu lors des réunions du Conseil des gouverneurs ont également permis de constater qu'une grande partie des Etats Membres est hostile à l'amendement proposé. Aujourd'hui, dans le nouveau climat de coopération, nous devrions examiner si, et dans quelle mesure, il est nécessaire de continuer à inscrire cette question à l'ordre du jour.

114. A la 1179ème séance de la dix-septième session de l'Assemblée générale, la délégation hongroise a patronné avec d'autres délégations un projet de résolution adopté par la suite sous la cote 1770 (XVII) et concernant la convocation, au cours de l'automne 1964, de la Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'Agence aura de nombreuses tâches à accomplir et nous espérons qu'elle mènera à bonne fin la préparation et l'organisation de cette conférence.

115. Nous pourrions mentionner plusieurs faits nouveaux positifs qui se sont produits dans les relations entre la Hongrie et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous coopérons avec succès, notamment dans les domaines de la recherche et des bourses d'études. Nos savants et nos spécialistes prennent

régulièrement part aux cycles et aux groupes d'études de l'Agence, et collaborent activement à leurs travaux. Nous déployons le maximum d'efforts pour encourager la diffusion des connaissances scientifiques et leur utilisation généralisée. A cette fin, nous avons communiqué à l'Agence, lors de sa septième Conférence générale, les résultats des travaux effectués dans 10 laboratoires de recherche différents. Ces résultats concernent l'application des isotopes radio-actifs à l'industrie, à l'agriculture et à la médecine. Les travaux de recherche nous ont coûté l'équivalent d'environ 55 000 dollars; c'est maintenant à l'Agence qu'il appartient d'utiliser nos contributions de la manière la meilleure et la plus efficace possible. Nous aimerions que les pays en voie de développement utilisent le plus tôt possible et au mieux de leurs intérêts les résultats de ces recherches.

116. Je puis ajouter que notre coopération avec l'Agence pourrait s'étendre à un certain nombre d'autres domaines, étant donné les progrès réalisés récemment en Hongrie dans la recherche nucléaire et l'utilisation de l'énergie atomique.

117. La délégation hongroise estime qu'il n'est pas nécessaire de traiter en détail tous les problèmes passés en revue dans le rapport qui nous est soumis par l'Agence. Nous avons simplement voulu examiner les problèmes dont la solution peut présenter actuellement, ou à l'avenir, de nombreuses difficultés pour l'Agence. Nous espérons que le rapport de l'an prochain reflétera encore davantage les progrès réalisés dans la recherche du bien commun, qui est l'objectif primordial de l'Agence. Nous regrettons toutefois de constater ce qui semble être une manœuvre de guerre froide dans l'attitude de ceux qui ont insisté, à la Conférence générale, pour que le représentant de la clique de Tchang Kai-shek fasse partie du Conseil des gouverneurs. Plusieurs membres de ce conseil et de nombreuses délégations ont protesté contre cette proposition au cours de la Conférence générale parce qu'une telle décision ne peut qu'empoisonner l'atmosphère favorable qui règne et rendre plus difficile toute coopération.

118. La délégation hongroise se déclare en faveur de l'adoption du projet de résolution [A/L.428] qui prend note du rapport de l'Agence pour la période 1962-1963. Nous avons exprimé nos réserves et nos inquiétudes dans le souci d'éliminer les divergences de vues et de contribuer à la solution des questions légitimes; nous espérons sincèrement qu'un accord complet pourra être réalisé sur tous les points qui figureront dans le rapport de l'Agence pour l'année prochaine.

119. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref. Je voudrais simplement ajouter notre voix à celle des autres délégations qui ont félicité M. Eklund et le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique d'avoir mené à bien, cette année encore, les activités de l'Agence.

120. Ma délégation estime que les nombreuses et importantes mesures qui ont été prises prouvent que l'Agence est une organisation de plus en plus viable, adaptée aux besoins des Etats Membres et contri-

buant au bien-être général de la communauté internationale. Nous estimons que les programmes à long terme de l'Agence pour la période 1965-1970 sont bien conçus. Nous trouvons un encouragement spécial dans l'importance croissante du rôle de l'Agence dans le domaine du développement de l'énergie atomique qu'envisagent ces programmes.

121. A notre avis, le domaine de l'énergie nucléaire et le développement continu des garanties destinées à éviter que les matières fissiles ne soient détournées des utilisations pacifiques constituent le plus important champ d'action dans lequel l'Agence peut développer ses activités. Les perspectives qui s'offrent pour l'énergie atomique sont encourageantes et nous espérons que l'Agence sera appelée à étendre son action dans ce domaine.

122. Six années représentent une brève période dans l'existence d'une organisation internationale qui a affaire à des problèmes et des programmes aussi complexes que ceux que pose le développement des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. De l'avis de mon gouvernement, tous les Etats Membres peuvent être fiers de la croissance rapide de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de la vitesse à laquelle ses multiples activités productrices se développent actuellement et de l'impulsion qu'elle a donnée à la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique nucléaires.

123. M. NOVIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique n'avait pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui au sujet du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [A/5471 et Add.1]. Si j'interviens aujourd'hui, ce n'est pas que je sois d'humeur batailleuse ou que j'aime particulièrement faire des critiques. Si j'interviens, c'est uniquement parce qu'il me semble relever dans l'évaluation des travaux de l'Agence un certain exclusivisme, une certaine exagération au travail pratique de l'Agence.

124. Par exemple, le représentant de l'Italie vient de louer la façon d'établir le programme à long terme de l'Agence, le représentant du Japon nous a dit que l'Agence avait accompli un travail considérable, le représentant de l'Autriche que l'Agence s'est toujours efforcée de mettre en œuvre un vaste programme d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; enfin, certains orateurs — dont le représentant des Etats-Unis — mettent au premier plan la question de l'utilisation des garanties de l'Agence.

125. Aussi bien l'importance exagérée que l'on donne à la validité de l'Agence m'oblige à dire quelques mots quant à la façon dont la délégation soviétique apprécie les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

126. Il ne fait pas de doute qu'au cours de ses six années d'existence l'Agence a fait du travail utile. En quoi a-t-il consisté? Avant tout, dans la formation de cadres pour divers pays. Il va sans dire que tous les pays ne possèdent pas encore en nombre suffisant des physiciens ou des techniciens ayant les compétences nécessaires pour pouvoir utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques;

dans ce domaine l'Agence a fait, à notre avis, quelque œuvre utile.

127. L'Agence a aussi fait du bon travail dans le domaine des échanges entre spécialistes ayant déjà reçu une formation. Des spécialistes soviétiques se sont rendus dans de nombreux pays et des spécialistes d'autres pays sont venus en Union soviétique pour se familiariser avec l'expérience acquise par l'Union soviétique dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

128. Les travaux de l'Agence en matière d'utilisation des isotopes dans différents domaines de notre vie sont assez bien organisés. Je citerai l'agriculture, où ils sont utilisés pour accroître le rendement des cultures alimentaires et techniques, l'industrie, où ils le sont pour contrôler la production, et surtout la médecine, où ils le sont pour soigner telle ou telle maladie. Dans ce domaine, nous estimons que l'Agence a fait aussi œuvre utile.

129. Enfin, on peut mettre à son actif les échanges d'informations. Chaque pays pourrait évidemment se refermer sur lui-même. L'Union soviétique ou les Etats-Unis pourraient isolément étudier les questions relatives à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et mettre en œuvre pratiquement tous les résultats ainsi obtenus en étudiant les différentes réactions atomiques. Mais, cela va sans dire, il est encore préférable que les pays échangeant des informations sur divers domaines de l'utilisation de l'énergie atomique, ce qui permet à la science et à la technique de progresser beaucoup plus rapidement.

130. Dans ce domaine, nous estimons que l'Agence a aussi fait quelque œuvre utile.

131. Mais là n'est pas l'essentiel des activités de l'Agence internationale. Lorsque l'Agence a été créée, il y a bien des années, il était question d'utiliser dans une large mesure l'énergie atomique à des fins pacifiques, surtout énergétiques. L'Agence a-t-elle fait quelque chose à cet égard? Presque rien. Par exemple, grâce aux apports de trois puissances nucléaires — Etats-Unis, Union soviétique et Royaume-Uni — l'Agence dispose à l'heure actuelle de 5 140 kilogrammes de combustible nucléaire.

132. Jusqu'à quel point ce combustible nucléaire est-il seulement utilisé? Il ne l'est pas: c'est un capital mort. Cependant, il s'agit d'une énorme réserve d'énergie qui pourrait être utilisée dans d'autres pays qui souffrent de l'absence de certaines installations énergétiques.

133. Peut-on en féliciter l'Agence? Evidemment non. A ce propos, un phénomène curieux mérite l'attention. Les accords bilatéraux se multiplient. Et l'Union soviétique et les Etats-Unis et le Royaume-Uni concluent des accords bilatéraux et aident certains autres pays à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques. C'est dire qu'il existe des besoins en la matière, qu'il existe une demande et qu'à cet effet des accords bilatéraux sont conclus, mais il n'est conclu avec l'Agence aucun accord prévoyant la fourniture par l'Agence à tel ou tel pays ne serait-ce que de 10 kilogrammes de combustible nucléaire. Est-ce normal?

134. On pourrait nous dire que les savants se sont livrés à des calculs et qu'ils en ont conclu qu'à l'heure actuelle il n'est pas rentable d'utiliser en grand l'énergie atomique à des fins pacifiques, et cela se comprendrait. Mais on vient de nous dire à cette tribune que les Etats-Unis ont conclu avec l'Inde un accord pour construire dans ce dernier pays un réacteur extrêmement puissant. L'Inde a-t-elle donc des besoins dans ce domaine? Assurément. Doit-on construire? Oui. Alors pourquoi l'Agence ne construit-elle pas de réacteur pour le compte d'autres pays? Pourquoi tout se passe-t-il en dehors de l'Agence?

135. Bien entendu, il n'entre nullement dans mes intentions de porter un jugement sur la politique de tel ou tel pays. C'est exclusivement l'affaire de l'Inde, ou de tout autre pays, de conclure des accords avec les pays de leur choix en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cependant, je ne puis m'empêcher de ressentir une certaine tristesse à l'idée qu'aucun Etat n'a conclu d'accord avec l'Agence.

136. Nous avons parmi nous le Directeur général de l'Agence. Peut-être pourra-t-il, à cette tribune, nous donner les raisons pour lesquelles on ne s'adresse pas à l'Agence. On s'adresse à l'Union soviétique, on s'adresse aux Etats-Unis d'Amérique, on s'adresse au Royaume-Uni, mais nullement à l'Agence.

137. C'est la raison pour laquelle, à mon avis, il ne faut pas exagérer les résultats des activités de l'Agence. Cette année, il est vrai, on constate un certain revirement à l'Agence. Avec l'aide de nombreux pays, dont l'Union soviétique, il a été élaboré un programme à long terme des activités de l'Agence et cela c'est utile. Apparemment, ce programme à long terme donnera un élan nouveau pour une utilisation plus large de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

138. Cependant, on observe un phénomène curieux: depuis deux ans, les pays socialistes cherchent à apporter une aide pratique aux pays où l'on peut dire que la formation des physiciens, spécialistes de l'énergie atomique, médecins, spécialistes de l'utilisation des isotopes n'est pas très poussée. On en a conclu qu'il serait bon de proposer un programme concret<sup>1/</sup> pour le développement de l'Agence, à savoir: premièrement, créer six centres universitaires de physique pour la formation de spécialistes et de physiciens atomistes; deuxièmement, créer six centres médicaux où des médecins et des savants recevraient une formation leur permettant d'utiliser plus librement et plus largement les radio-isotopes à des fins médicales. C'est là, semble-t-il, un programme concret qui devrait aider de nombreux régions et pays.

139. Cette proposition avait été faite il y a deux ans et elle n'a trouvé aucun écho jusqu'à présent. Ne présente-t-elle donc aucun intérêt? Je ne le crois pas. De toute évidence, elle en présente. Ne correspond-elle à aucun besoin? Je ne le crois pas non plus. On en a certes besoin. Or, je ne sais pourquoi, la question reste en suspens. En même temps — et si

cela vous intéresse, vous pouvez consulter la correspondance —, le Secrétariat de l'Agence a inondé l'Union soviétique et les autres pays socialistes de nombreuses questions: de quels laboratoires s'agit-il? De quels centres? Quels appareils seront installés? Combien coûtera tel ou tel instrument? Dans chaque instrument combien y a-t-il d'écrous? Combien de manettes? etc. Autrement dit, si l'on veut enterrer une question, on peut toujours le faire grâce à une masse de questions. Ces questions, nous y avons répondu par trois ou quatre fois; cependant, il n'a toujours pas été donné de suite à la proposition.

140. Je le répète, on ne peut pas dire que cela ne présente pas d'intérêt pour tel ou tel pays. Si l'on devait créer de tels centres, mettons au Pakistan ou en Birmanie, cela aiderait ces pays à former leurs propres spécialistes, cela aiderait le pays dans lequel serait créé un tel centre à organiser la formation de spécialistes pour la région voisine pour qu'ils forment à leur tour les cadres correspondants. Voilà qui paraît utile, n'est-ce pas? Oui, c'est utile. Cependant, rien n'a bougé.

141. Je pense que sur ce point tout ne va pas parfaitement dans la politique de la direction même de l'Agence, notamment dans celle du Secrétariat. Pour tirer le meilleur parti possible de la proposition des pays socialistes quant à la création de centres, il faut de l'énergie, une ligne de conduite bien définie.

142. Je voudrais encore évoquer deux questions. La délégation du Royaume-Uni, appuyée ensuite par certaines autres délégations, a posé la question d'une fusion du budget opératoire et du budget ordinaire<sup>2/</sup>, autrement dit celle d'une fusion du budget ordinaire de l'Agence avec l'assistance bénévole qui est fournie aux Etats Membres de l'Agence.

143. La délégation soviétique est contre une telle fusion. Cela ne veut pas dire qu'elle est contre la fourniture d'une assistance. Bien au contraire. Elle a fourni et elle continuera de fournir une assistance bénévole assez importante. Mais elle estime qu'il n'est pas bon en principe de fusionner ces budgets.

144. En effet, on ne peut contraindre un Etat souverain à fournir une assistance ayant un caractère obligatoire. Il ne s'agit plus alors d'assistance, mais de bien autre chose. Du moins, en russe le mot "assistance" a un sens bien déterminé: il veut dire une assistance "volontaire, gratuite, qui dépend de mon bon vouloir" que je fournis à qui je veux. Et c'est moi seul également qui en détermine l'importance.

145. Comment peut-on aussi associer cette forme d'assistance au budget auquel un Etat a l'obligation de contribuer, conformément au vote qui intervient dans cette salle? Cela ne va pas. Une assistance bénévole est une assistance bénévole et l'on ne peut la faire rentrer dans le budget ordinaire.

146. Cependant, voici trois ans qu'il est question dans cette organisation de fondre les budgets. L'organisation en est troublée, agitée. Pourquoi? Parce que quelqu'un voudrait fondre ce qui ne peut l'être! Cela ne nous paraît pas juste. Si l'on devait trans-

<sup>1/</sup> Voir Agence internationale de l'énergie atomique, GC (VI), COM.1/67.

<sup>2/</sup> Voir Agence internationale de l'énergie atomique, GOV/INF/78, GOV/848 et GOV/861.

former l'assistance bénévole en assistance obligatoire, cela reviendrait à dire que l'organisation déterminerait pour chaque Etat Membre le volume de l'assistance bénévole à fournir. Supposons comme cela a eu lieu l'an passé que l'on ait ici même inscrit au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies un peu plus de six millions de dollars pour l'assistance volontaire, demain on en inscrira 16 millions, après demain 160, et pourquoi pas plus tard 1 600 millions?

147. On ne peut contraindre un Etat souverain à verser obligatoirement des contributions volontaires. Cela ne va pas. Il s'agit là, à mon avis, d'une proposition superflue, inventée de toutes pièces, une proposition qui apporte du trouble dans l'Agence et qui la détourne des tâches qui se posent à elle. On se bat pour savoir s'il faut fusionner ou non les budgets. Il s'agit là, comme je viens de le dire, d'un problème inventé de toutes pièces, inutile et superflu.

148. La dernière question que je voulais évoquer est celle des garanties. Depuis quatre ans déjà, on parle beaucoup à l'Agence des garanties, ce qui, traduit en langage ordinaire, signifie le contrôle et l'inspection de l'utilisation de l'énergie atomique ou des matières fissiles.

149. Certains Etats estimaient et continuent d'estimer qu'il faut instituer au plus tôt ce contrôle. Ils ont élaboré une procédure de contrôle et d'inspection et l'ont approuvée. Il y a deux ans, ils ont nommé le personnel de la Division de l'inspection. De l'argent se dépense à cet effet alors qu'il n'y a rien à contrôler, non, absolument rien. En effet, l'Agence ne fournit aucun combustible nucléaire; par conséquent, il n'y a rien à contrôler. De même, personne ne met d'accords bilatéraux sous le contrôle de l'Agence.

150. Ainsi donc, voilà ce qui se passe: une procédure de contrôle a été élaborée et approuvée; on a créé un service de contrôle auprès de l'Agence, on dépense de l'argent pour le maintien de ce service, alors qu'il n'y a rien à contrôler, et l'on vient nous dire, du haut de cette tribune, que c'est là une réalisation.

151. Je tiens à préciser que nous ne sommes pas adversaires du contrôle. L'Union soviétique, elle aussi, souhaite qu'il n'y ait pas dissémination des armes nucléaires. C'est là une question grave. Depuis des années, elle fait l'objet d'une grande bataille, elle donne lieu à de nombreuses négociations; et cependant un contrôle est nécessaire dans ce domaine. Mais si lorsque, pratiquement, l'Agence ne fournit aucune assistance, si elle ne fournit aucune matière nucléaire et si en même temps elle crée des services de contrôle pour ne rien faire et dépenser de l'argent, je trouve, pour ma part, que cela n'est pas correct. A quoi bon agir ainsi?

152. Telles sont les observations que la délégation soviétique voulait présenter.

153. Quant au rapport lui-même, il est plus ou moins équilibré; la délégation soviétique n'a pas d'objection contre et votera en sa faveur.

154. M. GHAFOR KHAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le rapport de l'Agence internationale de

l'énergie atomique pour l'exercice qui a pris fin le 30 juin 1963 [voir A/5471 et Add.] que M. Eklund, son Directeur général, a présenté ce matin à l'Assemblée brosse un tableau encourageant des activités de cet organisme et de sa force croissante. Le nombre de ses membres augmente et atteint maintenant 83. Nous nous félicitons particulièrement de voir que deux Etats Membres d'Afrique, le Ghana et la Tunisie, sont venus renforcer le Conseil des gouverneurs.

155. Les progrès les plus encourageants que l'on ait enregistrés au cours de la période considérée sont ceux qui se rapportent à l'application et l'extension du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Tous ceux qui désirent renforcer les moyens dont dispose l'Agence pour travailler au développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques se réjouiront de la décision du Conseil des gouverneurs de recommander l'extension du système des garanties aux réacteurs d'une puissance thermique dépassant 100 MW. Mon pays ne partage pas l'opinion selon laquelle l'application des garanties de l'Agence constitue une discrimination aux dépens des pays en voie de développement. Le réacteur de recherche scientifique qui sera bientôt achevé au Pakistan sera soumis à l'inspection internationale, de même que les centrales nucléaires envisagées. Il est vrai que la plupart des réacteurs, surtout actuellement dans les diverses régions du monde, échappent aujourd'hui au contrôle de l'Agence. Nous devrions nous efforcer d'étendre progressivement les garanties et l'inspection internationales à tous les réacteurs. C'est le seul moyen sûr d'éviter la discrimination et d'assurer le développement ordonné des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit dans son discours à l'Assemblée:

"Le grand mérite des garanties internationales, par comparaison avec les garanties bilatérales, est que, n'étant pas influencées par des préoccupations politiques, elles inspirent plus de confiance à l'échelle mondiale. L'objectif d'un système efficace de garanties devrait être d'assurer, par l'inspection et la vérification à toutes les étapes du processus, depuis l'étude et la fabrication des réacteurs jusqu'à l'évacuation des matières fissiles, que l'énergie atomique destinée à des usages pacifiques ne serve pas et ne puisse pas servir à d'autres fins." [1220ème séance, par. 9.]

156. Nous espérons par conséquent que le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique continuera de progresser dans ce sens, tant du point de vue de l'étendue et de la portée des garanties que de celui de l'universalité de leur application.

157. La Conférence générale examinera à sa session de 1964 la question de l'application des garanties à l'équipement des réacteurs et nous comptons que sa décision sera affirmative. Nous voudrions dire aussi combien nous nous félicitons de la décision des Gouvernements des Etats-Unis et du Japon de confier à l'Agence les responsabilités des garanties prévues par leur accord bilatéral conclu le 16 juin 1958, relatif aux utilisations de l'énergie atomique

à des fins pacifiques. Nous espérons que cet exemple sera suivi dans le cas de tous les accords bilatéraux similaires, en particulier lorsqu'ils se rapportent aux réacteurs gigantesques qui peuvent produire des matières utilisables pour les armements.

158. La délégation pakistanaise est persuadée que toute exception à cette règle — comme, par exemple, le réacteur de Tarapur, dont le représentant de l'Union soviétique a parlé tout à l'heure — ne peut qu'affaiblir l'ensemble du système de garanties internationales.

159. Il y aura bientôt 20 ans que l'atome a été désintégré, mais le monde n'en est encore qu'au seuil de la révolution bénéfique que cette fission a rendue possible. Pour les pays en voie de développement, en particulier, l'énergie illimitée de l'atome représente le véhicule du progrès dans la voie de la prospérité et du bien-être. On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que l'Agence internationale de l'énergie atomique doit jouer dans ce domaine. Comme son Directeur général, M. Eklund, nous le rappelait ce matin, le destin de l'Agence est lié à celui de l'Organisation des Nations Unies et dépend de la mesure dans laquelle elle réussira à instaurer et à maintenir la paix. Mon pays s'intéresse beaucoup au travail de l'Agence depuis sa création, il y a sept ans. L'année dernière, le Pakistan a eu l'honneur d'être élu à la présidence du Conseil des gouverneurs. Nous continuerons de coopérer à tous les efforts visant à renforcer l'Agence et à lui permettre d'atteindre les buts pour lesquels elle a été créée.

160. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Tous les orateurs inscrits ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour. Je donne la parole au représentant de la Chine, qui désire faire usage de son droit de réponse.

161. M. HSUEH (Chine) [traduit de l'anglais]: Il est déplorable qu'à propos de l'examen de cette question

la délégation hongroise, dans sa déclaration à l'Assemblée, ait jugé bon de tenir des propos déplacés en parlant de mon gouvernement et de rabaisser ainsi le niveau de notre discussion de ce matin.

162. Je tiens à dire que mon pays a eu la chance d'être l'un des premiers de l'Extrême-Orient à avoir un réacteur nucléaire en production et c'est pourquoi il a été élu à une très forte majorité au Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Si cela déplaît à la délégation hongroise, je n'y puis rien, mais il est certainement déplacé de la part de cette délégation de donner libre cours à ses sentiments personnels devant cette assemblée.

163. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte le projet de résolution [A/L.428] présenté par les délégations de l'Italie, du Japon et de la Roumanie.

*Le projet de résolution est adopté.*

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Conseil de sécurité

164. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée a décidé d'approuver le projet de résolution [A/L.429] présenté par les délégations du Brésil et de la Norvège.

*Le projet de résolution est adopté.*

### Organisation des travaux

165. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La prochaine séance plénière de l'Assemblée générale aura lieu vendredi 1er novembre dans l'après-midi et l'on procédera à l'examen des points suivants: 1) point 12 de l'ordre du jour; 2) point 16 de l'ordre du jour; 3) point 85 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 55.*